



Réserve naturelle Saint-Mesmin



Plan de gestion 2016-2020

Introduction

Modalités d'élaboration et de validation



INTRODUCTION

D'après le guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles qui a servi de référence pour l'élaboration du présent document, « *établir le plan de gestion d'un espace protégé consiste d'abord à effectuer un diagnostic : identifier et hiérarchiser le patrimoine présent, évaluer la fonctionnalité des écosystèmes et analyser le contexte socio-économique, de manière à clarifier les enjeux et conservation, desquels découlent des objectifs et des opérations de gestion. Cette démarche doit être partagée avec les acteurs du territoire pour que la gestion ultérieure de l'espace protégé soit comprise et facilitée* ».

Ainsi, le plan de gestion est :

- Un outil indispensable à la continuité de la gestion, à l'organisation et à la programmation du travail du gestionnaire au quotidien.
- Un outil de partage avec les acteurs du territoire, qui clarifie les enjeux et les objectifs que le gestionnaire et ses partenaires se fixent pour la réserve naturelle, et souhaitent atteindre au travers d'actions spécifiques.
- Un outil de suivi et d'évaluation de la gestion de la réserve naturelle.

Rappelons également que la réalisation du plan de gestion d'une réserve naturelle est une obligation réglementaire. Le premier plan de gestion est validé par le ministère chargé de la protection de la nature, après avis du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature). Si les objectifs ne sont pas profondément modifiés, les plans de gestion suivants sont seulement soumis au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel).

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin a ainsi été approuvé par le préfet le 25 mars 2010.

L'évaluation de ce premier plan de gestion a fait l'objet d'un travail approfondi, fin 2014, auquel les acteurs du territoire ont été associés, par le biais d'un groupe de travail issu du Comité consultatif et piloté par les services de l'Etat (DDT du Loiret et DREAL Centre-Val de Loire). Ce travail a été mené par l'équipe salariée de la réserve renforcée par un CDD de quatre mois occupé par Valériane Métayer, renfort qui s'est avéré indispensable pour le traitement des très nombreuses données permettant de réaliser l'état de conservation des habitats naturels et des espèces de la réserve.

Très brièvement, en ce qui concerne l'état de conservation des peuplements forestiers de Courpain, l'évaluation met en évidence sur 20 ans de suivi une amélioration progressive et renforce ainsi la décision de ne pas intervenir. La diversité des essences, la présence d'arbres âgés et de bois mort sont des éléments favorables à la biodiversité. Cependant, une espèce invasive de la forêt à bois tendre est très préoccupante par sa progression : l'Erable négundo.

Dans les milieux herbacés, l'état de conservation des pelouses s'est amélioré avec une augmentation du recouvrement des espèces caractéristiques et une diminution des ligneux. Plusieurs espèces rares y sont notées comme la Gagée des prés ou la Rorippe des Pyrénées, ce qui met en évidence l'efficacité des mesures de gestion.

Nous nous sommes également intéressés à l'état de conservation global de l'hydrosystème sans perdre de vue que de nombreux indicateurs ne sont pas du ressort de l'action de la réserve. Les paramètres relevés montrent une certaine stabilité de l'état de la Loire depuis 2010, plutôt bon en comparaison de ce qui peut être trouvé dans les autres grands fleuves français ou européens. Trois éléments importants doivent être mentionnés : le développement rapide de plantes aquatiques, l'amélioration de la qualité physico-chimique de la Loire et l'impact des extractions de granulats par l'incision du fleuve, toujours visible 20 ans après l'arrêt des prélèvements.

L'évaluation a également porté sur l'analyse détaillée de chaque opération (pertinence, efficacité, etc.) dans le but de décider de la reconduction éventuelle des opérations. Ce travail a mis en évidence des points importants de la période 2010-2014 utiles à la définition des objectifs et des opérations du nouveau plan de gestion :

- Sur le plan **scientifique**, une opération, que nous avons dénommée BioMareau, non prévue au premier plan de gestion, a regroupé de nombreux partenaires : INRA d'Orléans Val de Loire, universités de Tours et d'Orléans, IRSTEA de Nogent-sur-Vernisson. Elle porte sur l'impact de travaux d'arasement d'une île sur la dynamique de la biodiversité animale et végétale : espèces de la flore pionnière (notamment semis de Peuplier noir et de Saule blanc), oiseaux (sternes), insectes (famille des Carabidae), ressources alimentaires du Castor d'Europe. En lien étroit avec ces études, la thèse présentée en juin 2015 par Coraline Winterberger avait pour objet de mieux comprendre les phénomènes à l'origine de la formation d'une nouvelle île en interaction avec la végétation ligneuse. L'apport scientifique est important et les résultats précieux pour la réserve naturelle. D'autres opérations de suivis scientifiques ont largement dépassé les objectifs initialement fixés, souvent avec le concours de bénévoles (entomologistes, ornithologues, botanistes, mycologues...). Toutes ces actions ont permis de faire évoluer considérablement les connaissances, au-delà des espérances initiales.
- Sur le plan de **la surveillance et de la police**, les relations régulières avec le Parquet du tribunal d'Orléans ont abouti à la signature d'un protocole fixant les modalités d'intervention dans la mission de police et le suivi des procédures.
- La mission **d'accueil et de pédagogie** s'est concrétisée par de très nombreuses animations sur l'ensemble des communes, la participation à des événements importants comme le Festival de Loire d'Orléans, la création d'un sentier de

découverte à Mareau-aux-Prés, à l'initiative de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux et la préparation d'un deuxième sentier à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

L'évaluation a également porté sur l'analyse détaillée de chaque opération (pertinence, efficacité, etc.) dans le but de décider de la reconduction éventuelle des opérations. Ce travail a mis en évidence des points importants de la période 2010-2014 utiles à la définition des objectifs et des opérations du nouveau plan de gestion.

Bien évidemment, le nouveau plan de gestion s'appuie sur les conclusions de cette évaluation qui ont été validées par le Conseil scientifique et par le Comité consultatif de la réserve naturelle.

Les discussions issues du groupe de travail ont également mis en évidence des points importants faisant consensus :

Maintenir les milieux ouverts si les enjeux sont bien identifiés

Lutter contre les espèces invasives

Poursuivre et renforcer les partenariats scientifiques

Mieux contrôler la fréquentation et étudier le cas particulier de Courpain

Renforcer la surveillance et les partenariats avec les polices de l'environnement

Elargir la communication en dehors des communes directement concernées

Le deuxième plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin qui va se mettre en place de 2016 à 2020 est dans la continuité du précédent. Les objectifs prioritaires restent inchangés, notamment ceux qui s'intéressent à la conservation et à la connaissance du patrimoine naturel : conserver la mosaïque des habitats caractéristiques de la Loire, approfondir la connaissance du patrimoine de la réserve naturelle, mieux connaître le fonctionnement du fleuve afin d'orienter les interventions. Pour des raisons pratiques, les objectifs à long terme, au nombre de sept dans le premier plan de gestion, ont été limités à cinq dans la présente version par le jeu de regroupements d'objectifs (par exemple la fusion des objectifs relatifs à la conservation). Les choix stratégiques restent cependant inchangés. De la même façon, le nombre d'opérations a été réduit. Il ne s'agit pas d'une baisse d'activité mais de regroupements d'opérations afin de simplifier le document et de faciliter l'évaluation future.

Ce deuxième plan de gestion s'organise en plusieurs parties :

- une section A – diagnostic
- une section B – gestion
- un registre des opérations
- des annexes scientifiques et des annexes administratives

MODALITES D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU PLAN DE GESTION

Rédacteurs principaux :

Michel Chantereau, conservateur de la réserve naturelle
Valériane Métayer, chargée de mission à la réserve naturelle

Ont également participé à la rédaction :

Agnès Hergibo, animatrice chargée d'étude de la réserve naturelle
Damien Hémeray, garde-technicien de la réserve naturelle
Anne Vaçulik, Dreal Centre-Val de Loire
Dominique Lavieille, DDT du Loiret
Pierre Grzelec, DDT du Loiret

Crédit photos :

Loiret Nature Environnement - réserve naturelle de Saint-Mesmin.

Groupe de travail :

Lors de la réunion du Comité consultatif de la réserve du 12 février 2015 ayant validé l'évaluation du plan de gestion 2010-2014, un appel a été lancé auprès des membres pour qu'un groupe de volontaires apporte sa contribution à l'élaboration du nouveau plan de gestion. Un groupe de travail composé de 19 personnes a été ainsi constitué. Il s'est réuni à la DREAL Centre-Val de Loire le 29 mai 2015.

Validation :

Le projet de plan de gestion a été validé par le Conseil d'administration de l'organisme gestionnaire, Loiret Nature Environnement, le 13 octobre 2015.

Il a également été approuvé par le Conseil scientifique de la réserve naturelle le 14 octobre 2015, puis par le Comité consultatif le 20 novembre 2015, et enfin par le CSRPN (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel) le 15 décembre 2015.

Le document complet doit être soumis à la procédure obligatoire de participation du public pendant un délai minimum de 21 jours, début 2016.

Un arrêté préfectoral valide définitivement le plan de gestion à l'issue de cette procédure.